

Image not found or type unknown



## 10 CDD comme aide à domicile

Par **lerigoleur**, le **09/11/2017** à **09:39**

Bonjour,

J'ai été embauchée le 26 février 2015 comme aide à domicile dans un CIAS, depuis j'ai bénéficié de 10 CDD pour accroissement d'activité. Le 31/12/2017, mon contrat ne sera pas renouvelé. La direction est-elle dans son bon droit ?